

Mr. Weiner for Mr. Beatty, seconded by Mr. Crosbie (St. John's West), moved,—That Bill C-88, An Act to amend the Copyright Act, be now read a third time and do pass.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:00 p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business, pursuant to Standing Order 30(6).

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee in the Departmental envelope of Bill C-336, An Act to amend the Criminal Code and the Young Offenders Act (absence of criminal liability of child under ten years of age and definition of child and young person);

Mr. Lee, seconded by Mr. Bellemare, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Departmental envelope.

After debate thereon, the Order was dropped from the *Order Paper*, pursuant to Standing Order 96(1).

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 5:47 p.m., by unanimous consent, the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 38(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

ADJOURNMENT

At 6:22 p.m., the House adjourned until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

M. Weiner, au nom de M. Beatty, appuyé par M. Crosbie (Saint-Jean Ouest), propose,—Que le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17h00, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 30(6) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du Secteur ministériel du projet de loi C-336, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (absence de responsabilité dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent).

M. Lee, appuyé par M. Bellemare, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du Secteur ministériel.

Après débat, l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96(1) du Règlement.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 17h47, du consentement unanime, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée conformément à l'article 38(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

AJOURNEMENT

À 18h22, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.